

# Journée internationale de la sécurité et de la santé au travail Halte à l'impunité patronale !



Fédération des activités postales  
et des télécommunications

Le 28 avril a été choisi par l'OIT (Organisation Internationale du Travail) pour rappeler au monde l'enjeu de la santé et la sécurité au travail et l'importance de la prévention des risques professionnels.

## Plus de 1000 accidents mortels

En France, plus de 1000 accidents mortels du travail et de trajet sont recensés chaque année pour les seuls salariés du régime général, sans compter les accidents du travail non recensés des fonctionnaires, des indépendant-es et auto-entrepreneur-ses, des travailleur-ses détaché-es, des livreur-ses, chauffeurs et autres travailleur-ses des plateformes (Uber, Deliveroo,...).

Ceci sans parler des morts liés à des maladies d'origine professionnelle. Citons seulement les 3000 décès par cancer et par an dus à l'amiante, la plupart non reconnus. Sans parler des centaines de milliers de victimes qui traînent des séquelles à vie. Sans parler enfin des innombrables dépressions et suicides d'origine professionnelle, presque jamais reconnus non plus.

C'est une hécatombe qui, année après année, décime le monde du travail.

Les personnes mortes au travail ne sont pas victimes de la malchance mais d'un système d'exploitation. Le profit passe toujours avant l'humain. La mise en danger d'autrui des travailleur-ses s'opère en toute connaissance de cause de la part des employeurs et confirme leur responsabilité pénale. Il s'agit d'homicides.

## Il n'y a là aucune fatalité !

Les accidents résultent de pratiques patronales et gouvernementales concertées :

- sous-traitance en cascade, intérim abusif, travail détaché, intensification généralisée du travail, qui désorganisent les collectifs et rendent impossible la prévention,
- suppression des CHSCT, l'instance de représentation des salariés destinée à protéger la sécurité et la santé au travail,
- affaiblissement des effectifs et des pouvoirs de l'Inspection du travail et de la médecine du travail, transformées en agences de conseil aux entreprises,
- classement sans suite par la justice de la majorité des infractions patronales signalées par l'Inspection du travail,
- maintien d'une partie de la population salariée en situation de non-droits par la législation concernant les étrangers, la fragilisant face aux abus patronaux,
- explosion des risques psychosociaux liée à une gestion managériale qui vise à déstabiliser les salarié.es.

## Agissons à Paris le 28 avril 2022 :

**12h00** : Rassemblement unitaire devant le Ministère du Travail, angle rue de Grenelle / Bd des Invalides, M° Varenne.

**15h00** : Rencontre à la Bourse du travail (salle Henaff, 29 boulevard du temple, M° République), avec Véronique Daubas-Letourneux, auteure de «Accidents du travail. Des morts et des blessés invisibles».

À l'issue de cette rencontre, nous envisageons la publication d'un manifeste unitaire.

## Cet appel est soutenu par les organisations suivantes :

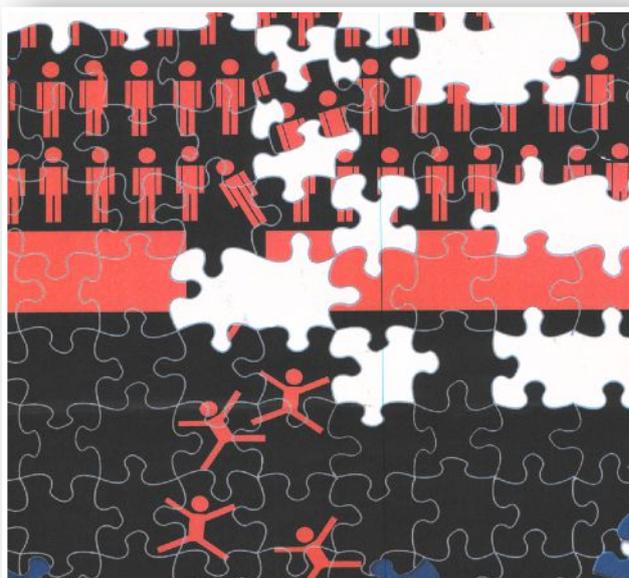
URIF-CGT, Solidaires, FSU IDF, Fédération de la Chimie CGT, Fédération de la construction CGT, Fédération des travailleurs de la Métallurgie CGT, Solidaires 75, Sud Industrie Francilien, Union Fédérale Sud Industrie, Cordistes en colère, Association Henri Pézerat, ATTAC, Fondation Copernic.

# Le procès en appel de France Télécom va débiter le 11 mai 2022

En décembre 2019, le Tribunal correctionnel avait condamné France Télécom - Orange et sept de ses dirigeants à des peines exemplaires, pour avoir mis en place un **harcèlement managérial institutionnel**, conduisant à une situation de crise sociale dans l'entreprise, qualifiée par les médias de « spirale des suicides ».

La direction d'Orange a décidé de ne pas faire appel de ce jugement et d'engager immédiatement les indemnités des parties civiles. Sous la pression de l'intersyndicale de France Télécom Orange qui avait porté plainte, (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, SUD, UNSA) une procédure de réparation a été lancée dès 2020 et a permis de traiter 1 800 dossiers, avec un montant d'indemnité qui dépasse les 20 millions d'euros.

Mais six des sept dirigeants de France Télécom ont fait appel de ce jugement !



Ce sera encore une nouvelle fois une épreuve pour les parties civiles.

Pour nous, ce procès en appel ne devra pas faire autre chose que de réaffirmer les condamnations de ces patrons voyous !

**Nous restons mobilisé.e.s !**

## Rendez-vous le 10 mai Conférence de presse unitaire à 11h et débat public à partir de 13h

à la salle Henaff de la Nouvelle Bourse du Travail de Paris  
29 boulevard du Temple (Métro République)

Informez-vous sur notre site : [proceslombard@sudptt.fr](mailto:proceslombard@sudptt.fr)

**Sud**

**Fédération des activités postales  
et des télécommunications**

25/27 rue des envièges 75020 Paris  
Tél : 01 44 62 12 00 - fax : 01 44 62 12 34  
[sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr) - [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org)

Union  
syndicale  
**Solidaires**

Paris, le 25 avril 2022